

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**AR Prefecture**

Département du PUY DE DOME

063-256300997-20221011-391\_2022-DE

Reçu le 24/10/2022

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif	11
Autonome	11
	<b>6</b>
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT.  
Mesdames Yvette DA SILVA et Sandrine PERI

Procuration : Madame CHATAING Patricia à Monsieur Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

**Objet : Contrôle obligatoire pour la vente d'un bien classé en assainissement collectif**

Le Président expose à l'assemblée qu'à la différence de l'assainissement non collectif où le contrôle vente est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'assainissement collectif n'était quant à lui pas soumis à une obligation de contrôle. Or depuis la loi 3 DS datant de février 2022, ce contrôle peut être mis en place dans l'attente de la validation de l'arrêté ministériel, ainsi les collectivités peuvent d'ores et déjà délibérer à ce sujet. Cette surveillance permettra de prendre connaissance des installations non conformes et portant atteintes à la salubrité publique sur l'ensemble du territoire.

Le comité syndical après l'exposé du président et en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à mettre en place le contrôle vente assainissement collectif obligatoire.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi, le 11 octobre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

